



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vendredi 22 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Yves BONAMICH, Monsieur Bernard BOURJADE, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Maïalen CONTIS, Monsieur Philippe DEDIEU, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Monsieur Guesmia DOMECHÉ, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERMILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Monsieur Sadok SENOUSSE, Madame Julie SOULA, Madame Angélique STAUDER, Monsieur Thierry VERGNE

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Jérôme BORDES procuration à Guy BOUZI
Madame Nicole CESSÉS procuration à Jack DERY-ROUSSEAU
Madame Mona LARDÉ procuration à Jean-Luc BRIS
Monsieur Dominique NITOUMBI procuration à Gérard MONTARIOL
Madame Anaïs RODRIGUEZ procuration à Yves BONAMICH

Excusées sans procuration

Madame MOKHTARI Sabrina, Madame Maripa GUTIERREZ

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guillaume LAHELLEC a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvii_2024 03 FIN 034_ Budget Principal - Budget 2024

FINANCES

Rapporteur : M. Gérard MONTARIOL

EXPOSE :

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 avec reprise des résultats 2023 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 30 664 437,61 € comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat à reprendre		4 502 861,76
Ecritures nouvelles	17 312 972,76	12 810 111,00
Total	17 312 972,76	17 312 972,76

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat à reprendre	3 716 167,76	
Reports	2 395 818,37	2 075 535,99
Ecritures nouvelles	7 239 478,72	11 275 928,86
Total	13 351 464,85	13 351 464,85

La présentation générale du budget 2024 par chapitre est annexée à la présente délibération.

Le document budgétaire complet est également disponible au secrétariat de la Direction Générale des Services.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

D'adopter le budget primitif 2024 par chapitre, strictement équilibré en dépenses et recettes ;

D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel) ;

D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'indiquer que la présente délibération sera transmise au comptable public ;

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme

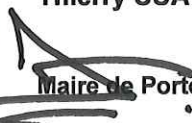
Guillaume LAHELLEC

Secrétaire de séance




Thierry SUAUD

Maire de Portet-sur-Garonne



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 29.03.2024

Et publié le 29.03.2024

	BP 2024		
	BP	Report	Total
Fonctionnement			
Dépense	17 312 972,76	0,00	17 312 972,76
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 797 310,00	0,00	3 797 310,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 990 000,00	0,00	5 990 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 422 802,72	0,00	4 422 802,72
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	847 691,00	0,00	847 691,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 972 992,00	0,00	1 972 992,00
66 - CHARGES FINANCIERES	72 177,04	0,00	72 177,04
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	0,00	10 000,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	200 000,00	0,00	200 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
Recette	17 312 972,76	0,00	17 312 972,76
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 502 861,76	0,00	4 502 861,76
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	115 000,00	0,00	115 000,00
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 069,00	0,00	41 069,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	467 150,00	0,00	467 150,00
73 - IMPOTS ET TAXES	5 633 993,00	0,00	5 633 993,00
731 - FISCALITE LOCALE	5 652 586,00	0,00	5 652 586,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	430 313,00	0,00	430 313,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	467 000,00	0,00	467 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	0,00	3 000,00
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
Investissement			
Dépense	10 955 646,48	2 395 818,37	13 351 464,85
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 716 167,76	0,00	3 716 167,76
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 069,00	0,00	41 069,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	0,00	150 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	571 757,00	0,00	571 757,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	149 390,00	111 340,26	260 730,26
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	525 800,00	618 362,00	1 144 162,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 724 662,72	1 376 158,77	7 100 821,49
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	76 000,00	289 957,34	365 957,34
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	800,00	0,00	800,00
Recette	11 275 928,86	2 075 535,99	13 351 464,85
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 422 802,72	0,00	4 422 802,72
024 - PRODUIT DES CESSIONS	326 000,00	0,00	326 000,00
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	847 691,00	0,00	847 691,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	0,00	150 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 646 450,14	0,00	4 646 450,14
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	882 185,00	2 075 535,99	2 957 720,99
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	800,00	0,00	800,00



NOTE DE SYNTHÈSE à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 est voté le 22 mars 2024 par le Conseil Municipal. Il a été élaboré sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2024.

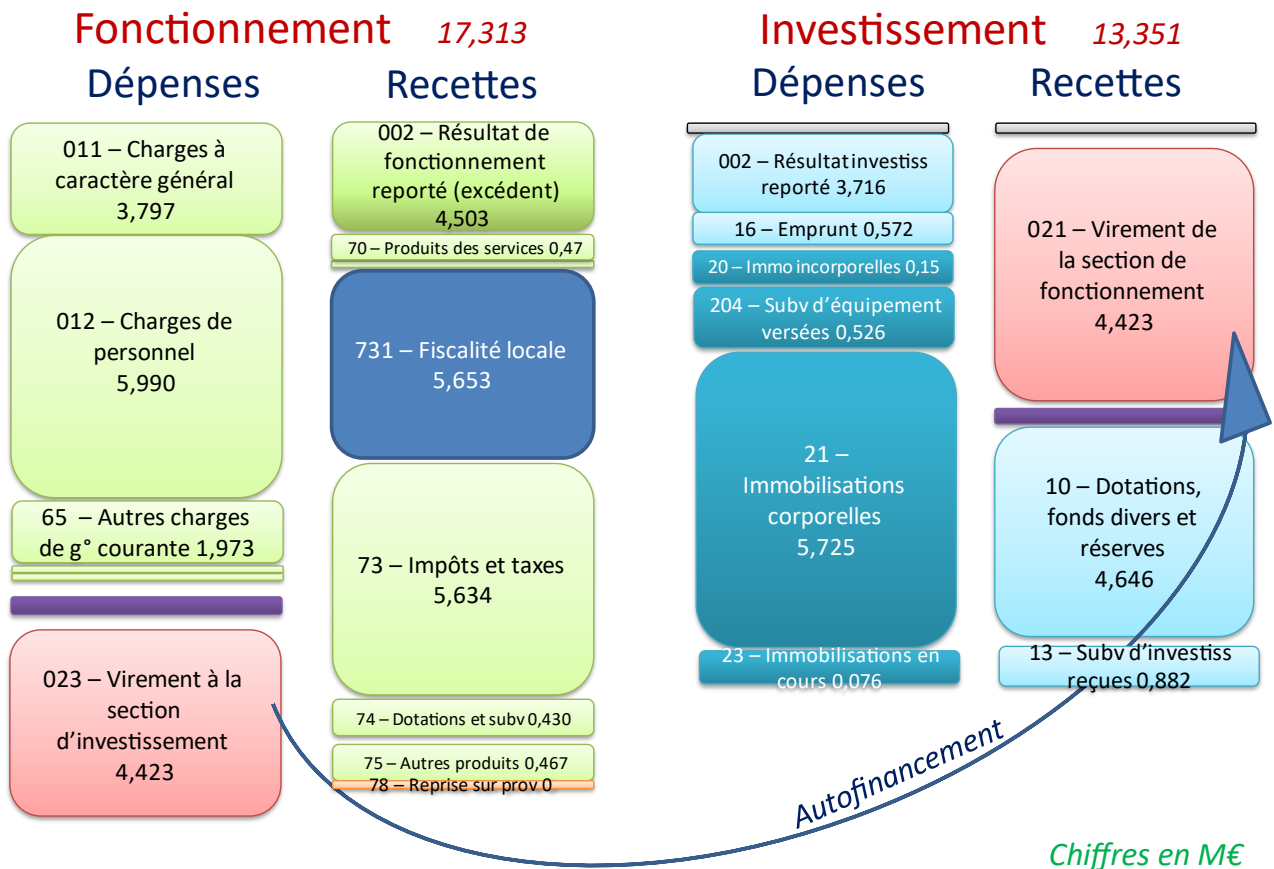
Le budget de la collectivité se structure en deux sections :

- la section de fonctionnement qui retrace la gestion des affaires courantes, et inclut le versement des salaires des agents municipaux, les dépenses d'assurance, de fluides dans les divers bâtiments et équipements (eau, électricité, gaz), ou encore les subventions aux associations ;
- la section d'investissement, qui a pour vocation de financer les travaux destinés à améliorer et augmenter le patrimoine de la Ville.

L'équilibre du Budget 2024 de la commune se présente comme suit :

BP 2024 Ville	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 312 972,76 €	17 312 972,76 €
Investissement	13 351 464,85 €	13 351 464,85 €
TOTAL	30 664 437,61 €	30 664 437,61 €

Les équilibres budgétaires



II. La section de fonctionnement

A. Les dépenses

Budgets primitifs				
chapitre		BP 2023 (M14)	BP 2024 (M57)	Evolution BP 2024 / BP 2023
011	charges à caractère général	3 689 588 €	3 797 310 €	2,92%
012	charges de personnel	5 990 000 €	5 990 000 €	0,00%
014	atténuations de produits	- €	- €	#DIV/0!
65	autres charges de gestion courante	1 961 242 €	1 972 992 €	0,60%
66	charges financières	87 453 €	72 177 €	-17,47%
67	charges exceptionnelles	41 900 €	10 000 €	-76,13%
68	dotations aux provisions	53 000 €	200 000 €	277,36%
022	dépenses imprévues	316 535 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 139 718 €	12 042 479 €	-0,80%
023	virement à la section d'investissement	5 904 720 €	4 422 803 €	-25,10%
042	opération d'ordre entre sections	620 425 €	847 691 €	36,63%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		6 525 145 €	5 270 494 €	-19,23%
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		18 664 864 €	17 312 973 €	-7,24%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 042 479 € pour 2024 soit une baisse de 97 239 € par rapport à 2023 (-0,80%).

Ces dépenses regroupent les salaires des agents municipaux, l'entretien/maintenance et la consommation des bâtiments et équipements communaux, les prestations de service, les achats de fournitures et autres consommables, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts contractés.

- ✓ Sur le chapitre 011 « charges à caractère général », l'augmentation de 2,92% (+ 108 K€) intègre l'impact des prix 2024 sur les contrats d'énergie (gaz et électricité), et une maîtrise des autres postes de dépenses dans le contexte inflationniste ;
- ✓ Sur le chapitre 012 « charges de personnel », l'enveloppe 2023 de 5 990 000 € est reconduite. Le BP 2024 se doit raisonnablement de tenir compte des éléments suivants :
 - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (interne : avancements d'échelon/de grade / externe : augmentation du SMIC ou revalorisation des grilles indiciaires) : hypothèse minimale +1 % ;
 - Les prévisions de mouvements de personnel (départs à la retraite, recrutements à venir, ...).
- ✓ Sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », l'augmentation est de 0,60% soit 12 K€. Le chapitre contient principalement des charges structurelles telles que des participations au sein des organismes satellites (CCAS, associations, SDEHG, SMEA 31, SDIS, SIVU Musique...).

B. Les recettes

Budgets primitifs				
chapitre		BP 2023 (M14)	BP 2024 (M57)	Evolution BP 2024 / BP 2023
013	atténuations de charges	60 000 €	115 000 €	91,67%
70	produits (services, domaines et ventes)	452 748 €	467 150 €	3,18%
73	impôts et taxes	11 218 966 €	5 633 993 €	-49,78%
731	fiscalité locale	- €	5 652 586 €	#DIV/0!
74	dotations et participations	394 113 €	430 313 €	9,19%
75	autres produits de gestion courante	481 809 €	467 000 €	-3,07%
76	produits financiers	- €	- €	#DIV/0!
77	produits exceptionnels	5 000 €	3 000 €	-40,00%
78	reprises sur provisions	250 000 €	- €	-100,00%
RRF		12 862 636 €	12 769 042 €	-0,73%
ORDRE		5 802 228 €	4 543 931 €	-21,69%
042	opération d'ordre entre sections	38 110 €	41 069 €	7,76%
002	excédent reporté en fonctionnement	5 764 118 €	4 502 862 €	-21,88%
TOTAL		18 664 864 €	17 312 973 €	-7,24%

Les recettes de fonctionnement comprennent les sommes encaissées par la Ville au titre de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), les dotations versées par l'Etat, les prestations fournies aux usagers, les redevances pour occupation du domaine public, l'attribution de compensation de l'intercommunalité.

- ✓ Depuis 2019, la commune ne perçoit plus la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : perte cumulée depuis 2013 de près de 7,8 M€ ;
- ✓ Les compensations d'exonération : 322 922 € ont été perçus en 2023 au titre des seules taxes foncières, un montant de 307 533 € est inscrit pour 2024 dans l'attente de la notification de l'état fiscal n°1259.
- ✓ Portet-sur-Garonne a perçu une Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour un montant de 107 085 € en 2022. Dans l'attente de la notification officielle, aucune dotation n'est inscrite. Il convient de noter que lorsque la commune dépassera le seuil des 10 000 habitants, cette dotation devrait être remplacée par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Au 1^{er} janvier 2024, 9 930 habitants sont recensés par l'INSEE ;
- ✓ Un produit fiscal de 4,749 M€ est inscrit pour la taxe foncière sur le bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et l'effet du coefficient correcteur, dans l'attente de la notification de l'état fiscal n°1259. A noter, pas d'augmentation de taux en 2024 ;
- ✓ 5,634 M€ d'attribution de compensation (AC), versée par le Muretain Agglomération. Il sera modifié en cours ou fin d'année en fonction de l'actualisation des coûts des services communs ;

- Accusé de réception en préfecture
Recu le 29/03/2024
- ✓ S'agissant des autres taxes de manière prudentielle, les montants suivants sont inscrits au budget 2024 : 450 K€ pour la taxe locale sur la publicité extérieure, 280 K€ pour les droits de mutation immobiliers, 120 K€ pour la taxe sur les pylônes et 35 K€ pour la taxe de séjour ;
 - ✓ Les recettes tarifaires sont estimées à 467 K€ ;
 - ✓ Les recettes de gestion courante (composées des locations) sont budgétées à 467 K€ sur la base des contrats en cours, avec notamment la location de bâtiments situés au Centre Technique Municipal, dans l'ancien local de la Police municipale au village, et au Tiers-Lieu « Le Rucher Portésien » depuis septembre 2022. Le réalisé 2023 s'établit à 478 K€ ;
 - ✓ Une hypothèse prudente de subventionnement de la CAF aux structures (enfance, jeunesse...) de 51 200 €.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses

Budgets primitifs				
chapitre		BP 2023 (M14)	BP 2024 (M57)	taux d'évolution
20	Immobilisations incorporelles	168 800 €	149 390 €	-11,50%
204	Subvention d'équipement	1 308 849 €	525 800 €	-59,83%
21	Immobilisations corporelles	4 679 717 €	5 724 663 €	22,33%
23	Immobilisations en cours	2 311 557 €	76 000 €	-96,71%
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	#DIV/0!
16	Emprunts	581 750 €	571 757 €	-1,72%
45	Dépenses de tiers	301 440 €	800 €	-99,73%
020	dépenses imprévues	197 000 €		
RAR	Restes à réaliser	1 772 582 €	2 395 818 €	35,16%
REEL		11 321 695 €	9 444 228 €	-16,58%
001	Déficit reporté en investissement	- €	3 716 168 €	#DIV/0!
040	Opération d'ordre entre sections	38 110 €	41 069 €	7,76%
041	Opérations patrimoniales	150 000 €	150 000 €	0,00%
ORDRE		188 110 €	3 907 237 €	1977,10%
TOTAL		11 509 805 €	13 351 465 €	16,00%

7,048 M€ sont prévus au titre des investissements majeurs pour la Ville qui se décomposent de la manière suivante :

- ✓ **0,149 M€ sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** pour des frais d'études et frais informatiques ;
- ✓ **0,526 M€ sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** pour les travaux des concessionnaires (SDEHG ; SAGE) ;

- ✓ **5,725 M€ sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles »** : principalement avec 1,759 M€ pour les travaux de réhabilitation (dont la rénovation énergétique) du bâtiment de l'ancien CCAS, pour accueillir à terme le Centre Médico Psycho-Pédagogique, 931 K€ pour les travaux pour l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments des écoles et la désimpermeabilisation des cours d'école – Ecole Marguerite Picart, 340 K€ d'acquisitions de mobiliers, matériels et autres logiciels, 135 K€ pour l'entretien des bâtiments, 100 K€ pour la rénovation de la flotte automobile, 100 K€ pour le plan « 1 000 arbres », 54 K€ pour le récurrent dans les écoles, 50 K€ pour l'aménagement du Ramier ;
- ✓ **0,076 M€ sur le chapitre 23 « immobilisations en cours »** : pour des travaux d'abattage d'arbres et de restauration des collections et œuvres d'art ;
- ✓ **0,572 M€ pour le remboursement du capital de l'emprunt.**

B. Les recettes

Budgets primitifs				
chapitre		BP 2023 (M14)	BP 2024 (M57)	taux d'évolution
13	Subventions d'investissement	574 000 €	882 185 €	53,69%
10	Dotations, fonds divers et réserves	970 000 €	4 646 450 €	379,02%
024	Produit des cessions	688 000 €	326 000 €	-52,62%
45	Recettes de tiers	301 440 €	800 €	-99,73%
RAR	Restes à réaliser	1 955 562 €	2 075 536 €	6,14%
REEL		4 489 002 €	7 930 971 €	76,68%
001	Excédent reporté en investissement	345 658 €	- €	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	5 904 720 €	4 422 803 €	-25,10%
040	Opération d'ordre entre sections	620 425 €	847 691 €	36,63%
041	Opérations patrimoniales	150 000 €	150 000 €	0,00%
ORDRE		7 020 804 €	5 420 494 €	-22,79%
TOTAL		11 509 805 €	13 351 465 €	16,00%

Les recettes d'investissement de la Ville sont constituées notamment de :

- ✓ 5,270 M€ d'autofinancement dont 0,848 M€ au titre de l'autofinancement obligatoire (amortissements) et 4,423 M€ au titre de l'autofinancement complémentaire (virement de la section de fonctionnement) ;
- ✓ 0,882 M€ au titre des subventions, soit principalement 0,300 M€ au titre du contrat de territoire départemental 2024, 0,232 M€ du CD 31 pour l'école Marguerite PICART, 0,200 M€ du CD 31 notifié pour l'espace sportif Jules Vallès et 0,150 M€ de fonds de concours notifié du Muretain Agglo pour la Maison de Quartier ;
- ✓ 0,540 M€ au titre du FCTVA ;
- ✓ 0,150 M€ pour des écritures d'ordre liées à des opérations patrimoniales.

IV. L'épargne brute et la capacité de désendettement

L'observation de l'évolution des épargnes montre quelles sont préservées à un niveau toujours suffisant pour 2024, ce qui permet de financer le niveau élevé de dépenses d'investissement pour l'année.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA PREV 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	12 051 172	12 968 273	13 042 888	14 401 532	12 766 042
Dépenses réelles de fonctionnement	10 605 224	9 499 505	10 354 293	11 093 138	11 760 302
Epargne de gestion	3 037 581	3 006 572	2 762 900	2 345 513	1 005 740
Epargne brute	2 985 443	2 961 135	2 706 373	2 258 729	933 563
Taux d'épargne brute (en %)	25%	23%	21%	16%	7%
Epargne nette	2 622 160	2 611 412	2 292 886	1 674 739	361 806

Concernant l'autofinancement dégagé par l'ensemble de la section de fonctionnement, c'est-à-dire la capacité à épargner :

- l'autofinancement obligatoire est inscrit : il s'agit des amortissements pour 0,848 M€ ;
- un autofinancement complémentaire de 4,423 M€ peut être dégagé.

L'autofinancement total inscrit est donc de 5,270 M€ ; il couvre la totalité du remboursement du capital de 0,572 M€.

La capacité de désendettement mesurée par le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute dégagée doit atteindre un niveau compatible avec la durée de vie moyenne des emprunts, à savoir une durée proche de 12 ans et en tout cas largement inférieure à 15 ans.

Au budget primitif 2024, la capacité de désendettement s'élève à 5,1 ans.

L'encours de dette consolidé s'élève à 4,688 M€ au 1^{er} janvier 2024 et pourrait s'élever au total à 4,118 M€ en fin d'année 2024.